

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 12 mai 2016

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	7
- votants	7
- absents	4
- exclus	0

L'an deux mille seize, le douze mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Etaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient absents/excusés : BREHAULT Thomas, ROUANET Pascal, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain.

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n° CM12052016-01
<u>OBJET</u>
CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE pour les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente.

Suite à la décision de mise en accessibilité de la salle polyvalente, et après étude du projet de cette mise aux normes, le Conseil Municipal :

- ARRETE le projet ainsi présenté : Phase 1 : 63 202 €HT et Phase 2 : 40 559 €HT (honoraires : Phase 1 et 2 = 13 668,09 €HT),
- DECIDE de choisir comme Maîtres d'œuvre, Monsieur Gilles FALTREPT, Architecte mandataire ainsi que Monsieur Marcel PEFAURE représentant la Société MECOBAT, tous deux domiciliés à FIGEAC (Lot) et co-auteurs du dit projet.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents à intervenir pour cette réalisation.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 17 mai 2016.